

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2012

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 132 (Rect)

présenté par  
M. Eckert

-----

**ARTICLE 17**

I. - Après l'alinéa 32, insérer les quatre alinéas suivants :

« B *bis*. – L'article L. 232-1 du code des juridictions financières est ainsi modifié :

« a) Au quatrième alinéa, la date : « 31 mars » est remplacée par la date : « 15 avril » ;

« b) À la première phrase du neuvième alinéa, les dates : « 31 mars » et « 15 avril » sont respectivement remplacées par les dates : « 15 avril » et « 30 avril » ;

« c) À la première phrase du onzième alinéa, la date : « 15 mars » est remplacée par la date : « 31 mars ». »

II. - En conséquence, à l'alinéa 33, substituer aux mots : « et B » les mots : « , B et B *bis* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.